BLEGNY POLITIQUE

Vente d'une partie DE LA CASERNE

La commune va revendre le bloc D à la Province pour un million d'euros.

Ce jeudi soir, le conseil communal de Blegny a voté en faveur d'une série de projets importants pour la localité. Le premier de ces points concerne l'ancienne caserne de Saive.

Propriétaire du site, la commune va revendre l'un des bâtiments constituant l'ancienne caserne, à savoir le bloc D. Le conseil a donc validé jeudi la vente du bloc D à la Province de Liège pour un montant de 1 million d'euros.

La Province développera ses services dans ce bâtiment, tels que PMS et PSE, "*avec mise à disposition gratuite pour la commune de Blegny des locaux occupés par le CPAS, par l'ONE et par la salle des fêtes moyennant une participation aux frais au prorata des surfaces occupées*", ajoute Arnaud Garsou (PS), premier échevin.

Le conseil communal a voté en faveur d'une série de projets.

EN OUTRE, une grande partie des services du CPAS devrait déménager au mois de juin dans le bloc D de l'ancienne caserne. Une antenne du CPAS restera cependant ouverte à Blegny.

Autre avancée importante pour la localité : le conseil communal a validé l'acquisition immobilière de plus ou moins 64.000 m² en zone agricole à Housse, derrière les habitations de la rue de Barchon, dans le cadre de la préservation de la nouvelle promenade Nicolas Donnay et de la préparation des futures installations du Housse Tennis Club, avec l'aménagement de deux nouveaux terrains couverts et d'un padel.

Enfin, le conseil blegnytois a voté en faveur de l'acquisition immobilière de 487 m² en zone à bâtir à Trembleur, afin d'agrandir et de réaménager l'école du village.

La fixation des conditions et le mode de passation d'un marché de travaux, estimé à 411.000 euros, pour le réaménagement de l'école communale de Trembleur ont également été entérinés. Le projet consiste en la construction d'un nouveau réfectoire, qui servirait aussi de salle polyvalente pour le village.

Lu. D.

L'ancienne caserne de Saive. © DEVOGHEL

LIÈGE DÉBAT

L'Europe était en débat sur RCF

Retour sur le débat politique RCF-*La Libre-La DH* de jeudi soir.

À un mois des prochaines élections, la Radio chrétienne francophone (RCF) accueillait jeudi soir quatre invités afin d'évoquer l'important enjeu constitué par l'Europe. À savoir Saskia Bricmont, deuxième sur la liste des verts, Marc Botenga, tête de liste du PTB, mais aussi Pascal Arimont, député européen sortant et membre du CSP, ainsi que Maxime Degey, septième sur la liste des libéraux.

Référence a d'emblée été faite au récent baromètre politique, ce sondage confirmant selon la représentante Ecolo le choix du dernier scrutin. "*La prise de conscience est là par rapport à l'urgence climatique*", a-t-elle souligné, tandis que Marc Botenga s'est quant à lui réjoui de la percée du PTB en Flandre. "*Mon parti, c'est celui du compromis*", a mis en avant Pascal Arimont, évoquant l'importance de l'enjeu climatique. Pour le représentant MR, son parti a pris ses responsabilités, et ce tant au niveau fédéral que régional. "*Il faut changer le modèle actuel*", a plaidé Saskia Bricmont, tandis que l'élu germanophone s'est interrogé sur le coût de la transition écologique. Alors que Maxime Degey s'en est remis au résultat des urnes, le membre du PTB a mis en évidence l'unité de son parti.

Au sujet du Brexit, Pascal Arimont a fait référence à "*une impasse*" due au système britannique. "*À un moment donné, il faut pouvoir dire noir ou blanc.*" Pour Marc Botenga, "*il faut respecter le vote des électeurs*", tandis que la représentante Ecolo estime qu'il occulte les grands enjeux. "*Le désamour des citoyens*" pour l'Europe a aussi été évoqué par le libéral ainsi que la question problématique du dumping social.

LES THÈMES DES MIGRATIONS, de la numérisation et de la lutte contre le terrorisme ont également été abordés. "*La Belgique a brillé par son absence d'une position claire*", a estimé la représentante Ecolo, alors que Maxime Degey a fait référence à un système institutionnel compliqué. La nécessité d'une rupture avec le modèle existant a été mise en avant par Marc Botenga. Une montée des populismes et des frais de fonctionnement trop élevés ont enfin été épinglés.

Bruno Boutsen

HANNUT CONSEIL

Des écoles et des finances SAINES

Le plan de pilotage 2019 et le compte 2018 ont été présentés au conseil.

Jeudi soir, c'est avec un peu de retard dû à la cérémonie de remise des insignes de lauréat du travail à deux personnalités qu'a débuté le conseil communal de Hannut. Avec pour premier point une présentation par les directeurs des implantations scolaires du plan de pilotage 2019. Soit ainsi qu'expliqué par ces derniers "*un nouveau mode de gouvernance du système éducatif*". Les objectifs poursuivis sont multiples et visent à améliorer notre système scolaire.

Face aux élus, les responsables des écoles communales ont rappelé les quatre étapes d'élaboration du plan de pilotage, faisant notamment référence à un état des lieux qui a été réalisé l'an dernier et qui a suscité une participation jugée importante des parents. Le constat général est que "*les écoles hannutoises se portent bien*".

LE SECOND POINT important a eu trait à la présentation par l'échevin en charge des Finances Olivier Leclercq (MR) du compte 2018. D'emblée, ce dernier a évoqué "*une embellie budgétaire qui se confirme*", fruit selon lui d'une saine gestion. Il a évoqué tant le rapport annuel de Belfius (lequel place Hannut dans le cluster *Petites Villes bien équipées en milieu rural*) que la récente étude de l'UVCW relative aux finances communales. C'est ainsi qu'au lieu d'un bas de laine qui fond, celui de Hannut est désormais de plus de trois millions d'euros.

Concernant les investissements, ils atteignent quasi les quatre millions d'euros dont 75 % en part communale. Quant aux recettes, elles augmentent grâce à la hausse de la population et malgré une diminution de l'IPP. Reste une pression importante en matière de dépenses de transfert, d'où une prudence qui reste de mise.

Bruno Boutsen

© S.A. IPM 2019. Toute représentation ou reproduction, même partielle, de la présente publication, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et écrite de l'éditeur ou de ses ayants droit.